Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 17/03/2025 à 16h12
Réference de l'AR : 054-200043693-20250212-2025_010-DE
Affiché le 17/03/2025 ; Certifié exécutoire le 17/03/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 25-01-10

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 12 FEVRIER 2025

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	35	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	4	(c)
Soit un total de votants potentiels de	41	(a+b+c)

Objet
AVENANT N1 RI AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE- ACCES A LA DECHETERIE

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : MULDER D(BASLIEUX)- MOSCATO P (BAZAILLES)-PAYO M (BEUVEILLE)- A OLLINGER (BEUVEILLE)- WEISS J (EPIEZ)- GRETHEN PH(CHARENCY) J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- GEORGES D(DONCOuRT)- G BIANCHI (GRAND FAILLY) -JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON-SAILLET J(LONGUYON)-WOJCIK JL(LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON)- POLLRATZKY M (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- AM TROMBINI(LONGUYON)- LECOINTRE C (LONGUYON)- BORASO M (LONGUYON)—BIZOT H (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) –P HIBLOT (LONGUYON)- PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- JIRKOVSKY E (PETIT FAILLY)- MOINEAUX (PIERREPONT)-A SIROT (ST JEAN LES LONGUYON)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- R JENNESSON (ST supplet) -ROESER D (TELLANCOURT)- DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS)- DYE PELISSON A (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)-DALLA RIVA P (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)*: ROUYER G (COLMEY) – LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE) à P LESIEUR (VILLE HOUDLEMONT)- D PIEDFER (LONGUYON) à AM TROMBINI (LONGUYON)- E LAHURE (LONGUYON) à JP JACQUE (LONGUYON)- M FAIETA (PIERREPONT) à J MOINEAUX (PIERREPONT)-

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 19/12/2025, que la convocation du Conseil avait été faite le 06 FEVRIER 2025
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Suite aux nouvelles modalités d'accès de la déchetterie, il convient de modifier le fonctionnement de la collecte des déchets sur l'aire d'accueil des gens du voyage. Seul l'article IV Obligations des occupants est modifié.

IV. - Obligations des occupants

IV.e. - Déchets :

La collecte des déchets et des ordures ménagères résiduelles se fait dans les conditions suivantes :

- Les ordures ménagères doivent être mises dans des sacs fermés puis déposés dans le moloks mis à disposition à l'entrée de l'aire.
- Le Tri sélectif doit être mis dans les sacs dédiés fournis gratuitement par l'agent d'accueil. Ces sacs sont à déposer fermés près du moloks la veille des jours de collecte. Ces sacs ne doivent pas être utilisés pour les ordures ménagères ou autre chose.

La déchèterie est équipée d'un accès par carte. Le gestionnaire prêtera une carte d'accès aux gens du voyage souhaitant accéder à la déchèterie. Ces derniers devront rendre la carte après leur passage. Si la carte n'est pas rendue ou perdue elle sera facturée 10€ à la personne emprunteuse.

Sur production d'une pièce d'identité, le gestionnaire délivre sans frais à tout occupant qui en fait la demande une attestation de présence sur l'aire, datée et signée, valable jusqu'à la date de départ de la personne de l'aire d'accueil.

Les véhicules hors d'usages ou dépôt de matériaux de quelque nature qu'il soit ne sont pas autorisé dans l'enceinte ou autour de l'aire.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Approuve cet avenant n°1

Le Président

Fait à LONGUYON le 19/02/2025

Jean-Pierre JACQUE

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 17/03/2025 à 16h12
Réference de l'AR : 054-200043693-20250212-2025_010-DE
Affiché le 17/03/2025 ; Certifié exécutoire le 17/03/2025